

23 février 1977

Extrait du procès-verbal:
 - EPD 10 pour exécution
 - EDI 3 pour connaissance
 - JPD 3 " " "
 - EMO 4 " " "
 - FPD 7 " " "

Commission de coordination pour la présence de la Suisse à l'étranger

- Département politique. Proposition du 24 janvier 1977 (annexe)
 Département de l'intérieur. Co-rapport du 9 février 1977 (annexe)
 Département de justice et police. Co-rapport du 11 février 1977 (annexe)
 Département politique. Rapport complémentaire du 15 février 1977 (annexe)
 Département militaire. Co-rapport du 1er février 1977 (adhésion)
 Département des finances et des douanes. Co-rapport du 2 février 1977 (adhésion)
 Département de l'économie publique. Co-rapport du 11 février 1977 (adhésion)
 Département des transports et communications et de l'énergie. Co-rapport du 15 février 1977 (adhésion)
 Chancellerie fédérale. Co-rapport du 7 février 1977 (adhésion)

Vu la proposition du département politique, compte tenu de la procédure de co-rapport et après délibération, le Conseil fédéral

d é c i d e :

1. M. Willy Spühler, ancien Président de la Confédération, est nommé président de la nouvelle Commission de coordination pour la présence de la Suisse à l'étranger; ce mandat prendra fin le 31 décembre 1978.
2. M. Maurice Jaccard, Ministre plénipotentiaire au département politique, est nommé vice-président.
3. Les personnalités mentionnées au point IV de la proposition, en plus M. Emile Blanc, 1920, Dr ès sc. math., directeur-adjoint du Centre suisse de documentation en matière d'enseignement et d'éducation, Genève, à la place de M. Bruno Kehrli, décédé, sont nommées membres de la commission pour la période administrative 1977 - 1980, sous réserve de l'art. 4, al. 3 de l'ordonnance du 20 octobre 1976.
4. L'arrêté et le règlement du 13 mars 1972 instituant l'ancienne commission de coordination sont abrogés et un terme est mis au mandat des membres nommés respectivement le 24 mai et le 18 juillet 1972.

Communication:

Aux élus, par le département politique

- 2 -

Extrait du procès-verbal:

3003 Berns, le 24 janvier 1977

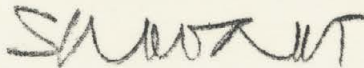
- EPD 10 pour exécution
- EDI 3 pour connaissance
- JPD 3 " "
- EMD 4 " "
- FZD 7 " "
- EVD 5 " "
- VED 5 " "
- BK 4 (Hb, Br, Sa, Fu) pour connaissance

Au Conseil fédéral

Comité de coordination pour la
présence de la Suisse à l'étranger

Pour extrait conforme:
Le secrétaire,

I.



En date le 19 mars 1976, les Chambres fédérales ont accepté une loi fédérale instituant une Commission de coordination pour la présence de la Suisse à l'étranger; les dispositions d'exécution ont été fixées dans une ordonnance adoptée le 20 octobre 1976 par votre Conseil. Il importe d'abroger maintenant le règlement de l'ancienne commission approuvé le 13 mars 1972, de mettre un terme au mandat des commissaires nommés respectivement le 24 mai et le 16 juillet 1972 et de désigner le président et les membres du nouvel organe de coordination, ainsi que leurs suppléants.

II.

Nous proposons ci-après de reconduire le mandat présidentiel de Monsieur Willy Spühler, ancien président de la Confédération, qui, en raison de son âge, a toutefois émis le vœu de se retirer au plus tard dans deux ans. Bien que M. Spühler ait d'ores et déjà dépassé l'âge limite de 70 ans, il nous semble judicieux de recourir encore à ses précieux services jusqu'à fin 1978, de manière à faciliter la transition entre l'ancienne et la nouvelle commission de coordination.

s.B.30.1.- BOR/mb

3003 Berne, le 24 janvier 1977

DistribuéAu Conseil fédéralCommission de coordination pour la
présence de la Suisse à l'étranger

I.

En date le 19 mars 1976, les Chambres fédérales ont accepté une loi fédérale instituant une Commission de coordination pour la présence de la Suisse à l'étranger; les dispositions d'exécution ont été fixées dans une ordonnance adoptée le 20 octobre 1976 par votre Conseil. Il importe d'abroger maintenant le règlement de l'ancienne commission approuvé le 13 mars 1972, de mettre un terme au mandat des commissaires nommés respectivement le 24 mai et le 18 juillet 1972 et de désigner le président et les membres du nouvel organe de coordination, ainsi que leurs suppléants.

II.

Nous proposons ci-après de reconduire le mandat présidentiel de Monsieur Willy Spühler, ancien président de la Confédération, qui, en raison de son âge, a toutefois émis le vœu de se retirer au plus tard dans deux ans. Bien que M. Spühler ait d'ores et déjà dépassé l'âge limite de 70 ans, il nous semble judicieux de recourir encore à ses précieux services jusqu'à fin 1978, de manière à faciliter la transition entre l'ancienne et la nouvelle commission de coordination.

- 2 -

III.

En règle générale, Monsieur le Ministre Jaccard, qui représente le Département politique au sein de la commission, a présidé les séances auxquelles M. Spühler ne pouvait pas participer; cette solution s'est avérée la plus simple, M. Jaccard étant parfaitement au courant de tous les dossiers en sa qualité de supérieur hiérarchique du secrétaire de la commission. Nous vous proposons dès lors de le désigner en qualité de vice-président du nouvel organe de coordination; l'ancienne commission n'avait pas de vice-président.

IV.

Le point VI de notre proposition du 9 septembre 1976 comprenait une liste des institutions qu'il nous paraissait souhaitable de voir représentées au sein de la commission; en date du 20 octobre 1976, vous avez approuvé cette liste et vous nous avez prié de vous soumettre des propositions. Conformément à l'article 4, al.2 de l'ordonnance que vous avez adoptée le même jour, nous avons consulté les institutions intéressées; elles souhaitent être représentées par les personnalités suivantes :

Chancellerie fédérale :

Titulaire : M. Peter Waldner, Chef du Service d'information

Suppléant : M. Oswald Sigg, suppléant du Chef du Service d'information

Département politique :

Titulaire : M. Maurice Jaccard, Ministre plénipotentiaire

Suppléant : M. Paul Stauffer, Chef de la Section des affaires culturelles et de l'Unesco

Département de l'intérieur :

Titulaire : M. Max Altorfer, Directeur de l'Office des affaires culturelles

Suppléant : M. Alex Bänninger, suppléant du Directeur de l'Office des affaires culturelles

Département de l'économie publique :

Titulaire : M. Emilio Moser, Ministre, Vice-Directeur de la Division
du commerce

Suppléant : M. Rolf Gerber, fonctionnaire spécialiste de la Division
du commerce

Département des transports et communications et de l'énergie :

Titulaire : M. Peter Keller, Chef de la section tourisme de l'Office
des transports

Suppléant : M. Claude Clément, Adjoint scientifique au Service de
presse

Fondation Pro Helvetia :

Titulaire : M. Luc Boissonnas, Directeur

Suppléant : M. Otto Ceresa, Vice-Directeur

Office suisse d'expansion commerciale :

Titulaire : M. Mario Ludwig, Directeur

Suppléant : M. Pierre Addor, Directeur-adjoint et Secrétaire général
du siège de Lausanne

Office national suisse du tourisme :

Titulaire : M. Werner Kämpfen, Directeur

Suppléant : M. Walter Leu, Vice-Directeur

Société suisse de radiodiffusion et télévision :

Titulaire : M. Joël Curchod, Directeur du Service suisse des ondes
courtes (S.S.O.C.)

Suppléant : M. Lorenz Tschannen, Chef du Département des émissions
documentaires et culturelles auprès du S.S.O.C.

Fonds national suisse de la recherche scientifique :

Titulaire : M. Peter Fricker, Secrétaire général

Suppléant : M. Rolph Gassmann, Secrétaire général adjoint

- 4 -

Organisation des Suisses de l'étranger de la Nouvelle Société
helvétique :

Titulaire : M. Louis Guisan, ancien député au Conseil des Etats,
Président de la Commission des Suisses de l'étranger

Suppléant : M. Marcel Ney, Directeur du Secrétariat des Suisses de
l'étranger

Commission fédérale de gymnastique et de sport :

Titulaire : M. Ferdinand Imesch, Directeur de l'Association nationale
d'éducation physique

Suppléant : M. Raymond Bron, Inspecteur de gymnastique

Swissair :

Titulaire : M. Adolphe Gehrig, Directeur, Délégué de la Direction
commerciale

Suppléant : M. Albert Diener, Vice-Directeur, Chef du Service publicité

Union des villes suisses :

Titulaire : M. Jean-Pascal Delamuraz, Conseiller national, syndic de
Lausanne

Suppléant : M. Alex Bendel, Secrétaire général de l'Union des villes
suisses

Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique :

Titulaire : M. Eugen Egger, Secrétaire général

Suppléant : M. Bruno Kehrli, Adjoint scientifique

Fédération suisse des journalistes :

Titulaire : M. Hans W. Seelhofer, Gérant de la Fédération suisse des
journalistes

Suppléant : M. Charles Th. Jean-Richard, Secrétaire central de l'Asso-
ciation suisse des éditeurs de journaux

Union des Chambres de commerce suisses à l'étranger :

Titulaire : M. Hans Plüss, Président

Suppléant : M. Josef Wickihalder, Gérant

- 5 -

Ces différentes candidatures n'appellent pas de remarques de notre part et nous vous proposons dès lors de nommer les personnalités précitées en qualité de membres de la Commission de coordination pour la présence de la Suisse à l'étranger pour la période administrative 1977 - 1980, sous réserve de l'art. 4, al. 3 de l'ordonnance du 20 octobre 1976 ("Si le représentant d'une institution quitte les fonctions qu'il assumait lors de sa nomination, ladite institution peut demander que le Conseil fédéral lui désigne un successeur").

Juillet 1972.

V.

Selon l'article 5 de la loi fédérale du 19 mars 1976, le Conseil fédéral doit aussi nommer le bureau exécutif. Les institutions qui seront d'office représentées dans cet organe sont mentionnées à l'article 2, 2ème alinéa de l'ordonnance que vous avez adoptée le 20 octobre 1976. Dans les circonstances actuelles, il ne nous semble pas nécessaire d'élargir encore cet organe et nous vous proposons dès lors de nommer comme membres du bureau exécutif les représentants des institutions mentionnées à l'article précité de l'ordonnance.

VI.

Vu ce qui précède, le Département politique a l'honneur de

p r o p o s e r

1. M. Willy Spühler, ancien Président de la Confédération, est nommé président de la nouvelle Commission de coordination pour la présence de la Suisse à l'étranger; ce mandat prendra fin le 31 décembre 1978
2. M. Maurice Jaccard, Ministre plénipotentiaire au Département politique fédéral, est nommé vice-président.

- 6 -

3. Les personnalités mentionnées au point IV de la proposition sont nommées membres de la commission pour la période administrative 1977 - 1980, sous réserve de l'art. 4, al. 3 de l'ordonnance du 20 octobre 1976.
4. L'arrêté et le règlement du 13 mars 1972 instituant l'ancienne commission de coordination sont abrogés et un terme est mis au mandat des membres nommés respectivement le 24 mai et le 18 juillet 1972.

Koordinationskommission für die
Präsenz der Schweiz im Ausland

DEPARTEMENT POLITIQUE FEDERAL

Pour co-rapport à la Chancellerie
fédérale et à tous les départements bericht

Extrait du procès-verbal à la Chan-
cellerie fédérale et à tous les
départements (DPF 10 ex.) Departements vom 24. Januar 1977

Der als Suppléant der Erziehungsdirektoren-Konferenz vorgesehene Herr Bruno Kehri ist in der Zwischenzeit verstorben. An seiner Stelle schlägt die Konferenz vor:

M. Emil B l a n c, 1920, Dr. ès sc. math., Directeur-adjoint du Centre suisse de documentation en matière d'enseignement et d'éducation, Palais Wilson, 52, rue des saquis, 1211 Genève 14.

Nir bitten, den Antrag des Politischen Departements entsprechend zu ändern.

Im übrigen sind wir mit dem Antrag einverstanden.

EIDGENÖSSISCHES
DEPARTEMENT DES INNERN

M. B. Blanc

3003 Bern, den 9. Febr. 1977

M. 1382/Vy/ph

3003 Berne, le 11 février 1977

DistribuéAu Conseil fédéralAusgeteiltAn den B u n d e s r a t

Commission du président,
du vice-président et des
membres de la commission de
coordination pour la
présence de la Suisse à
l'étranger

Koordinationskommission für die
Präsenz der Schweiz im Ausland

la proposition du DFP du 24 janvier 1977

M i t b e r i c h t

Nous approuvons les motifs de la proposition
et regrettons de ne pas pouvoir nous déclarer d'accord avec
le zum Antrag des Politischen Departements vom 24. Januar 1977
commission jusqu'au 31 décembre 1978); en effet, l'art. 3

Der als Suppleant der Erziehungsdirektoren-Konferenz vorgesehene
Herr Bruno Kehrli ist in der Zwischenzeit verstorben. An seiner
Stelle schlägt die Konferenz vor:

M. Emile B l a n c, 1920, Dr ès sc. math., Directeur-adjoint
du Centre suisse de documentation en matière d'enseignement
et d'éducation, Palais Wilson, 52, rue des Raquis, 1211 Genève 14.
la surveillance à exercer sur elles (cf. FP 1975 II 407 ss.)

Wir bitten, den Antrag des Politischen Departements entsprechend
abzuändern.

Im übrigen sind wir mit dem Antrag einverstanden.

DEPARTEMENT FEDERAL
DE JUSTICE ET POLICE

EIDGENOESSISCHES

DEPARTEMENT DES INNERN

H. Müller

M. 1382/Vy/ph

3003 Berne, le 11 février 1977

DistribuéAu Conseil fédéral

La nomination du président,
du vice-président et des
membres de la commission de
coordination pour la
présence de la Suisse à
l'étranger

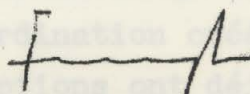
Au Conseil fédéral

C o - r a p p o r t

à la proposition du DPF du 24 janvier 1977

Nous approuvons les ch. 2 - 4 du dispositif de la proposition et regrettons de ne pas pouvoir nous déclarer d'accord avec le ch. 1 (nomination de M. W. Spühler comme président de la commission jusqu'au 31 décembre 1978); en effet, l'art. 3 de l'ACF du 14 juillet 1959 fixant la durée des fonctions et la limite d'âge des membres des commissions extra-parlementaires (RS 172.31) statue que les membres des commissions "cessent d'en faire partie à la fin de l'année au cours de laquelle ils ont atteint 70 ans"; de plus, le ch. 262 des Directives du Conseil fédéral du 3 juillet 1974 touchant l'institution et le mode de travail des commissions extra-parlementaires ainsi que la surveillance à exercer sur elles (cf. FF 1974 II 467 ss.) prévoit que les dispositions de l'ACF susmentionné s'appliquent à la nomination des membres de commissions. Nous ne voyons pas d'interprétation valable de ces textes qui permettrait de justifier la proposition du DPF sur ce point.

DEPARTEMENT FEDERAL
DE JUSTICE ET POLICE



- 2 -

s.B.30.1.- BOR/mb

3003 Berne, le 15 février 1977

DistribuéAu Conseil fédéral

DEPARTEMENT POLITIQUE FEDERAL

Commission de coordination
pour la présence de la Suisse
à l'étranger : nomination
du président.

(Graber)

I.

Rapport complémentaire relatif au co-rapport du Département de
l'intérieur du 9 février 1977

Nous approuvons la proposition du Département de l'intérieur visant
à désigner M. Emile Blanc en qualité de suppléant du représentant
de la Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction
publique, en remplacement de M. Bruno Kehrli, récemment décédé.

II.

Rapport complémentaire relatif au co-rapport du Département de
justice et police du 11 février 1977

Nous maintenons la candidature de M. Willy Spühler, ancien Président
de la Confédération, qui est le mieux à même d'assurer une heureuse
transition entre l'ancienne Commission qu'il a présidée dès le dé-
but et le nouvel organe de coordination créé par la loi du 19 mars
1976. Nous savons que des exceptions ont déjà été faites aux prin-

- 2 -

cipes figurant dans les dispositions mentionnées par le Département de justice et police et ce en faveur d'autres anciens conseillers fédéraux. Nous avons déjà partiellement tenu compte des objections du Département précité en limitant la durée du mandat de M. Spühler à fin 1978.

76.830. Einfache Anfrage Hofer vom 9. Dezember 1976.
Schweizerisch-iranische Beziehungen

DEPARTEMENT POLITIQUE FEDERAL

Politisches Departement, Antrag vom 11. Februar 1977

(Graber)

Antragsgenoss hat der Bundesrat

b e s c h l o s s e n :

Die Neufassung der Antwort auf die Einfache Anfrage Hofer wird genehmigt (s. Beilage).

An den Nationalrat

Protokollauszug an:

- EPD 10 zur Kenntnis
- JPD 3 " "
- EVD 5 " "

Für getreuen Auszug,
der Protokollführer:

[Handwritten signature]